

Communiqué de presse
Paris, le 16 novembre 2018

Le Réseau SATT et la CPU signent une convention de partenariat

En joignant leurs forces, les deux associations témoignent de leur attachement commun à valoriser sans cesse davantage d'innovations nées dans les laboratoires universitaires de recherche. Elles affirment également leur co-engagement à mobiliser et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accélérer le passage « du labo au marché » et « du chercheur à l'entrepreneur ».

A l'occasion de la Convention Nationale des SATT réunie le 16 novembre, le Réseau SATT, association regroupant les 14 SATT créées dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, et la CPU, Conférence des Présidents d'Université, ont signé une convention de partenariat d'une durée de 3 ans. Cette signature s'inscrit dans la continuité de la communication faite par la CPU en février 2018 où elle annonçait sa volonté de consolider les liens avec les SATT, acteurs devenus essentiels dans le paysage français de la valorisation.

Le Réseau SATT et la CPU étant des lieux de convergence de questions et sujets en lien avec la recherche, le transfert de technologies, l'entrepreneuriat et la formation, il est en effet apparu naturel que soient formalisées au sein d'une convention les modalités de partage d'information et les engagements réciproques qui ont pour but de faire progresser l'intégration des SATT dans l'espace universitaire, tout en prenant en compte les contraintes de chacun.

La présente convention poursuit à cette fin plusieurs objectifs : optimiser le transfert de technologies au service de la compétitivité nationale, renforcer la dynamique collective en matière de valorisation de la recherche, et favoriser les échanges d'informations entre les membres des deux associations.

Ce partenariat va aussi conduire à la création, au niveau du Réseau SATT, d'une feuille de route stratégique en cohérence avec la stratégie de la CPU pour le transfert de technologies et la valorisation des travaux de recherche des laboratoires affiliés.

Les actions mises en place s'articuleront autour de 3 axes principaux :

- La diffusion ciblée d'informations qualifiées entre la CPU et le Réseau SATT, dans le respect des droits des tiers et des engagements de confidentialité requis ;
- Le partage de compétences sur les projets, avec des mises à disposition réciproque d'expertises spécialisées ;
- Le renforcement de la dynamique collective, notamment via des événements et manifestations conjointes, afin d'accélérer les transferts et la création de valeur économique.

« Cette convention de partenariat est une marque de reconnaissance forte pour les SATT des liens étroits qui se tissent jour après jour avec les équipes des établissements universitaires et d'enseignement supérieur représentés par la CPU. Forts de ce qui a été déjà accompli avec elles, nous nous projetons aujourd'hui ensemble dans un futur où la dynamique d'innovation des laboratoires publics va pouvoir se diffuser encore plus largement. Nos actions de maturation et de valorisation viendront à la fois contribuer à la compétitivité des entreprises françaises (de la start-up au grand groupe en passant par la PME), et accompagner les chercheurs et enseignants-chercheurs qui auraient envie de sauter le pas de l'entrepreneuriat récemment facilité par la loi Pacte », se félicite Philippe Nérin, Président du Réseau SATT.

« En 3 ans, les SATT sont devenus des relais indispensables pour la coordination entre partenaires publics de recherche, universités, écoles et organismes. Elles forment des nœuds territoriaux essentiels rassemblant tous les partenaires concernés (universités, écoles, organismes de recherche et souvent les collectivités territoriales). Les



actions communes que cette convention de partenariat permettra de lancer aideront à ce qu'encore davantage d'établissements et de chercheurs et enseignants-chercheurs sachent utiliser les SATT pour valoriser les résultats de leurs travaux de recherche et leur conférer une valeur économique diffusable sur les marchés », ajoute Gilles Roussel, Président de la CPU.

A propos du Réseau SATT - www.satt.fr :

Le Réseau SATT est l'association qui fédère 14 SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, qui a pour mission de simplifier et professionnaliser le transfert des innovations issues de la recherche académique vers les entreprises.

Créées en 2014, l'association a pour but de mener des actions partagées afin d'accroître l'efficacité, la lisibilité et la visibilité des SATT. A travers son action, le Réseau SATT permet de mettre à disposition un portefeuille commun de technologies à transférer, conclure des partenariats, afficher des valeurs partagées et porter une communication commune.

Elle est présidée par Philippe Nérin, Président de la SATT-AxLR avec à ses côtés Céline CLAUSENER, Secrétaire et Directrice des Relations Extérieures, SATT IDF INNOV et Vincent Lamande, trésorier et Président de la SATT Ouest Valorisation.

Relations médias : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com

A propos de la CPU – www.cpu.fr :

La Conférence des présidents d'université (CPU) est une association Loi de 1901 qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés. Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.

Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Dans son action elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Relations Médias : ...